

DU PUR placement DE PRODUIT



9 Juillet 2020

Comme si la coupe n'était pas encore assez pleine, 4 fiches de description hagiographique du NRP nous furent présentées lors de ce groupe de travail : Paiement de proximité, marché « approvisionnement-dégagement », services de gestion comptable (SGC) et conseillers aux décideurs locaux (CDL).

La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé dans sa déclaration liminaire (voir ci-après) que les fiches SGC et CDL n'apportent rien de nouveau et qu'il aurait pu être judicieux d'aborder aussi d'autres thèmes d'actualité. Mais chez ces gens là, il faut promouvoir les produits coûte que coûte (SGC, CDL, buralistes) et décliner la marque NRP par tout moyen et dans tout média. Les groupes de travail ne font pas exception à cette propagande, tout comme le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 ou encore le Directeur Général lui-même dans un article du Figaro du 7 juillet.

Notre présence à ce GT a permis cependant d'éclaircir plusieurs points en rapport avec les thèmes précités.

QUELQUES DATES ET CHIFFRES IMPORTANTS

► Généralisation du paiement « de proximité » chez les buralistes au plan national vraisemblablement le 28 juillet prochain (la date sera finalisée au plus tard le 20/7). Cela ne signifie pas, pour le président de séance, que les caisses des centres des finances publiques (CFP) « descendront le rideau » au 28/7. Les caisses des CFP resteront actives au moins jusqu'en 2021.

► Le marché à destination des institutionnels (régisseurs, agents comptables, etc...) dit « Approvisionnement/Dégagement » vient juste d'être attribué à LBP (La Banque Postale) et ne sera opérationnel que fin avril 2021.

► 23 SGC seront opérationnels au 31/12/2020 (14 au 1/1/20 + 9 au 1/9/20) et 2 trésoreries hospitalières créées (1 au 1/1/20 et 1 au 1/9/20). Fermeture en parallèle de 33 trésoreries.

► Taille moyenne d'un gros SGC = 25 agents.

► 30 CDL sont d'ores et déjà nommés et la consigne est de créer au moins un CDL dans chaque département d'ici à la fin de l'année.

DÉMÉTROPOLISATION ET CSB

Au cours de la discussion, nous avons eu l'information selon laquelle la DGFIP avait identifié le Centre de Services Bancaires (CSB) de Versailles comme éligible à la démétropolisation.

Donc, en accord avec la CDC, la Direction Générale a décidé de lancer ce projet.

Leur idée est de l'implanter dans un territoire où il y a déjà un CSB et ils hésitent entre Angoulême (Charente) et Macon (Saône-et-Loire).

Pour la DGFIP, la préférence est plutôt Macon. L'échéance serait septembre 2021 et un point d'étape entre les équipes DGFIP et CDC sera fait le vendredi 10 juillet.

QUE DE PUDEUR DANS LES RÉPONSES !

En réponse à nos questions liminaires, le président de séance – M. Guillaume Robert – chef du service collectivités locales - a tenu à apporter les précisions suivantes :

Il recueille favorablement notre souhait de GT secteur local un peu plus fréquents (le dernier auquel nous ayons assisté date de 2018 !). Le président accepte l'idée, à notre demande, d'un prochain GT sur le volet recettes SPL trop souvent oublié dans les discussions.

Concernant le coût du datamatrix, dispositif qui aurait permis d'alléger la tâche de nos collègues ayant en charge les opérations de caisse depuis de nombreuses années, les réponses ont été suffisamment imprécises pour que l'on émette des doutes sur le fait qu'il soit marginal. En effet, à aucun moment le service des collectivités ne nous a communiqué de chiffres. Tout au plus a-t-il indiqué que l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) aurait été chargée de la conception et de la mise en œuvre du dispositif relatif aux amendes.

Concernant les produits locaux, les collectivités auraient accepté de prendre en charge, avec leurs prestataires informatiques, le déploiement du dispositif. On a vraiment beaucoup de peine à le croire et rien n'a été fait pour nous rassurer. Que de pudeur dans les chiffres pour une administration comptable comme la notre !

UNE ROBUSTESSE RELATIVE

Le faible niveau d'opérations en espèces réalisées chez les buralistes dans le cadre de la préfiguration en pleine période de pandémie ne permet en aucun cas de s'assurer de la robustesse et de la sécurité du dispositif. (1150 opérations fin avril et près de 1800 opérations au mois de juin). 1800 opérations en un mois, cela représente moins de 22 000 opérations par an. Il n'est pas inutile de rappeler que le marché concerne en moyenne 4 millions d'opérations par an. Des cas de mauvais encodages ou d'anomalies dans le cadre de paiements fractionnés ont déjà été détectés. Une dizaine d'anomalies par jour auraient été recensées au maximum.

C'est une extension du service public selon la DGFIP qui rétorque à nos objections que les bureaux de

tabac vendent des timbres amendes. Pour **F.O.-DGFIP**, l'encaissement des timbres non dématérialisés par les débits de tabac a constitué une véritable usine à gaz et des discordances importantes ont été relevées régulièrement entre les stocks détenus et les ventes réalisées.

Un bureau de tabac n'est pas un service public et le zéro cash est un abandon de mission.

Par quels corps d'inspection ces buralistes seront-ils contrôlés ? A quel rythme ? Dans quelles conditions ? La seule réponse qui nous a été communiquée est le déréférencement (plus d'agrément DGFIP) prévu en cas de constat de fraude et le contrôle prévu par la FDJ. Nous voilà rassurés et les collègues caissiers apprécieront.

Sur les bons de secours en espèces, des solutions alternatives sont à l'étude (cartes à usage unique ou à code unique pour les DAB). L'empressement à nous exposer ce type de travaux démontre que le transfert des espèces constitue un recul considérable du service public et que l'administration en a parfaitement conscience.

La DGFIP confirme qu'il restera une caisse résiduelle par ressort de TGI.

Aux autres questions soulevées dans notre liminaire sur le taux de couverture des conventions avec les EPCI, les listes promises lors du GT du 26/6/2020 se font toujours attendre !

REVOILÀ L'AGENCE COMPTABLE

F.O.-DGFIP a interpellé le Président au sujet du décret 2019-1472 du 26/12/2019 relatif à la réinternalisation des services publics industriels et commerciaux (SPIC). Une nouvelle et grave entorse est faite à la séparation ordonnateur/comptable par ce décret. Le syndicat a aussi dénoncé la réduction du périmètre d'intervention du comptable qui peut en résulter si les plus gros SPIC sortent de son budget.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2020, si un élu veut, par exemple, réinternaliser en régie sa gestion de l'eau, Les DDFIP peuvent refuser la gestion directe par un comptable DGFIP au motif de coûts trop lourds pour nos services et préconiser fortement l'agence comptable. L'agence comptable devient donc la règle et le comptable direct DGFIP l'exception. Ça ne vous rappelle rien ?

Pour le Président, il s'agit simplement de rendre le surplus de charges absorbable...Bien maigre consolation !

Le Président fait ensuite un point d'étape sur différents chantiers :

- ▶ La mise en place du Compte Financier unique (CFU) est décalée d'un an sur demande des collectivités expérimentatrices et suite au confinement. Donc au plus tôt au 1/1/2021 pour la vague 1...et par conséquent la M57 subit le même sort.
- ▶ Le calendrier reste inchangé sur la certification des comptes des 25 collectivités expérimentatrices (même si une incertitude subsiste sur Paris).

SGC/ CDL : **OPÉRATION SÉDUCTION RATÉE**

F.O.-DGFIP a tout d'abord rappelé son opposition au projet de NRP. Nous avons également exposé nos arguments partagés par l'immense majorité des collègues, qui assurent les missions de conseil et de gestion au quotidien.

L'écueil fondamental du projet consiste justement en une séparation artificielle de ces deux missions qui fondent le métier de comptable. Gestion et conseil ne peuvent être dissociés sans une perte de synergie et de sens.

Les arguments évoqués au cours de nombreux groupes de travail locaux ont été rappelés :

- ▶ le fait que la décision finale appartienne à la personne qui assume la responsabilité devant le juge des comptes ;
- ▶ une réponse nécessairement différée sur les sujets complexes, le temps que comptable et CDL se coordonnent ;
- ▶ la crainte de gérer 300 à 500 budgets et les risques de faisabilité dans HELIOS de TRF (Transferts/Restructurations /Fusions) pour des créations de SGC au 1/9/N ;
- ▶ perte d'une source d'information essentielle pour le comptable par le biais de questions ou échanges informels.

LA MAUVAISE FOI **COMME SEULE RÉPONSE**

Aucune réponse n'a été apportée dans des groupes locaux aux objections des comptables et nous aurions souhaité que la Direction générale, qui maintient son projet vaille que vaille, nous apporte la contradiction.

Face à nos arguments parfaitement fondés, les réponses du chef du service des collectivités locales l'ont été nettement moins et ont même relevé parfois du sophisme. Il nous a ainsi été demandé si nous avions discuté avec des CDL en retour d'expérience. Or cette mission a été créée en pleine pandémie et les collègues, au nombre de 30, pour un projet de 1400 collègues, ont assuré leurs missions dans des conditions si particulières qu'il apparaît très hasardeux, voire carrément de mauvaise foi de vouloir en tirer un quelconque enseignement.

Concernant les arguments relatifs à la perte de synergie et aux écueils liés à la séparation des missions de conseils et de gestion, le Président indique que la mission de conseil était insuffisamment remplie notamment en matière de contrôles de régies.

La façon insistante d'évoquer le sujet nous laisse croire d'ailleurs que les CDL pourraient assurer essentiellement des missions de ce type alors que leur feuille de route officielle est toute autre. Concernant les groupes dits de concertation, leurs travaux pourtant conséquents n'ont servi qu'à adapter par exemple le nombre d'agents d'une structure ou la formation de 5 jours. Sur les TRF, la DGFIP travaille pour faire du 1/9/N une 2^{ème} fenêtre principale de TRF au même niveau que celle du 1/1/N. Quant à la capacité d'HELIOS à gérer la massification des budgets, « une montée de version permettra de tenir la charge ».

Enfin, **F.O.-DGFIP** a relayé la colère des collègues réunionnais qui découvrent qu'ils auraient le triste honneur au plan national d'être les premiers à voir leur Paierie Régionale rayée de la carte. La mobilisation en local est lancée et le syndicat national a exigé l'arrêt total de ce projet révélateur des dégâts causés par le NRP. Une argumentation étayée des camarades **F.O.** réunionnais et une délibération du Conseil régional exigeant le maintien de la Paierie ont été remises par notre délégation au Président de séance. Selon lui, la concertation continue en local avec les syndicats...Affaire à suivre.

DÉCLARATION LIMINAIRE **F.O.-DGFIP**

Nous aurions préféré être conviés à un groupe de travail sur l'actualité du secteur public local, même si l'actualité du service en lui-même ne nous est pas indifférente.

Il va sans dire que nous sommes ici en collecte d'information pour des collègues dont l'inquiétude ne sera certainement pas dissipée à la lecture de vos fiches.

Evacuons tout de suite les deux premières fiches relatives au paiement de proximité chez les buralistes et au marché approvisionnement dégageant de nos usagers dits « institutionnels ».

Concernant la fiche 1, vous tirez des enseignements d'une expérimentation qui s'est déroulée dans des conditions exceptionnelles. Ainsi vous relevez que le paiement le plus utilisé par les usagers durant la période de crise sanitaire est la carte bancaire. Comment pourrait-il en être autrement ? Le volume des encaissements est lui-même ridiculement bas et il est évidemment impossible voire malhonnête d'en tirer des conclusions.

Les résultats de la seconde vague de préfiguration, lancée le 19 mai, qui auraient éventuellement pu être révélés ne sont pas communiqués mais votre décision de généraliser le dispositif à l'été a de toute façon déjà été prise. Le bureau CL1C se serait apparemment engagé sur la date du 1^{er} août. Maintenez-vous cet objectif que vous avez communiqué à vos Directions et aux élus ?

Autre point et non des moindres, nous souhaiterions connaître le coût de création et de mise en oeuvre du dispositif DATAMATRIX.

Enfin, concernant le maniement des espèces, **F.O.-DGFIP** insiste sur le maintien nécessaire d'une caisse résiduelle le plus longtemps possible. Il en va du principe de continuité de service public et des risques liés au déploiement du dispositif DATAMATRIX par des prestataires informatiques aussi différents que nombreux.

Apparemment vous envisagez d'ores et déjà de décaler, pour une part importante de postes, la suppression effective des espèces à l'été 2021 en arguant de la mise en oeuvre du marché A-D décrit en fiche 2. Le confirmez-vous ?

Les sujets SGC et CDL, effleurés lors du GT du 26 juin, sont pour nous essentiels et nous souhaitons par conséquent nous concentrer sur les fiches 3 et 4 en vous démontrant l'absurdité de ces créations qui nous confortent dans

notre rejet du NRP. Nous savons que les groupes de travail constitués au niveau local, socle de votre soi-disant concertation, sur ces 2 thématiques ont accouchés de restitutions beaucoup plus critiques que la belle histoire que vous nous racontez.

Quant à l'opération séduction des directeurs locaux auprès des élus de terrain, et malgré une communication habilement orchestrée de votre part, elle est loin d'être un long fleuve tranquille.

A **F.O.-DGFIP**, nous continuerons de montrer aux élus la face cachée de votre projet NRP.

En nous conviant à ce nouveau groupe de travail, le Directeur Général passe à la phase de déclinaison opérationnelle alors que son projet est rejeté par l'immense majorité des usagers, personnels, élus, organisations syndicales. Ce n'est pas parce que vous prétendez le contraire que votre projet emporte une quelconque adhésion.

Vous avez par exemple évoqué, lors du groupe de travail du 26 juin dernier, un taux de couverture national de vos conventions de 18 %, sans préciser l'unité de mesure. Parlez-vous de territoires, de population, d'effectifs ou de services ? Des conventions ont été signées avec plus de 50% des EPCI dans 15 départements et avec moins de 50% des EPCI dans 48 départements.

S'agissant de ces données, la Direction Générale n'est pas allée jusqu'à répondre clairement à notre demande de précisions : Plus de 50%, est-ce 51% ou 80% ? Moins de 50%, est-ce 49% ou 2% ? Vous vous êtes engagés à nous fournir la liste des conventions signées, on attend toujours.

L'actualité aurait exigé aussi de faire un point d'étape sur la mise en place de la M57, sur l'expérimentation de la certification des collectivités locales, sur le déploiement du compte financier unique (dont on a pu comprendre qu'il y aurait des retards informatiques) ainsi que des explications que nous attendons ardemment concernant votre note du 16 juin 2020 relative à la réinternalisation des SPIC.

Enfin, nous espérons que la rareté des groupes de travail consacrés au secteur local et que nous avons maintes fois dénoncé n'est pas proportionnelle à l'importance que la Direction Générale porte à cette mission.